



4 avril 2023 N° 188



©congerdesign de Pixabay

ACTUALITES

ETATS GENERAUX DES MALTRAITANCES

Le Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean Christophe Combe, accompagné de la ministre déléguée aux personnes handicapées, Geneviève Darrieusecq, a lancé ce 6 mars 2023 les États généraux des maltraitances qui vont se dérouler sur 5 mois. Des concertations seront organisées pour écouter et entendre les personnes et les professionnels, en particulier dans le secteur du domicile, pour aboutir à la production d'un

rapport en juin et la mise en œuvre par le ministre d'une stratégie nationale. Deux groupes de travail seront mis en place, l'un portant sur le repérage des maltraitances et l'autre sur la mobilisation des forces de l'ordre et de la justice.

Ces États généraux seront animés par le cabinet du ministre assisté par un comité de pilotage dont fait partie Sylvain Denis, Président d'honneur de la FNAR, au titre de représentant du Haut Conseil de l'Age.

Sylvain DENIS

CFR

Retraite

Réforme des retraites : *grande incertitude*

Il serait évidemment exagéré de dire, comme on l'a vu récemment dans la presse, que la France danse actuellement sur un volcan. Beaucoup de choses ont certes tangué à l'Assemblée Nationale, moins au Sénat, et la prolongation dans la rue ne s'est pas fait attendre malgré les améliorations sociales apportées au projet de texte par l'exécutif avant son utilisation du 49.3. Le gouvernement n'a pas réussi à convaincre une majorité de Français que le projet de réforme qu'il avait proposé, puis imposé, était indispensable, même à court terme, pour, tout simplement, ne pas avoir recours à un gel des pensions. Par ailleurs, prendre à 3 mois d'intervalle comme l'a fait le COR, deux positions opposées sur l'urgence de la réforme n'a pas éclairé les débats. Le déficit de la Sécurité Sociale qui s'est encore creusé en 2022 et atteint près de 20 milliards d'euros en fin d'année est une des illustrations de cette urgence.

L'incertitude demeurera de toute façon tant que, saisi du projet de loi de réforme des retraites par 120 députés, le Conseil Constitutionnel n'aura pas rendu son avis. Ce projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a été élaboré par la Commission Mixte Paritaire. L'entrée en vigueur de la loi correspondante est envisagée au 1er septembre 2023. Dans l'attente de cet avis, voici, très résumées, les mesures les plus importantes du projet.

Recul de l'âge de départ à la retraite

Il est allongé de 62 à 64 ans à partir de septembre 2023 et sera progressivement relevé de 3 mois par génération à compter des assurés nés le 1/9/1961. L'âge d'ouverture à la retraite sera porté à 63 ans et 3 mois en 2027 pour atteindre 64 ans en 2030. La durée de cotisation pour bénéficier du taux sera portée à 43 ans en 2027. L'application de la loi « Touraine » sera accélérée : 43 ans de cotisation d'ici 2035 à partir de la génération 1973. L'âge d'annulation de la décote reste fixé à

67 ans.

Les parlementaires ont voté un objectif de réduction de moitié des écarts de pension entre hommes et femmes à l'horizon 2027 et de suppression de ces écarts à l'horizon 2050.

Carrières longues :

Avoir commencé à travailler avant 16 ans permettra de partir à 58 ans, à 60 ans si entre 16 et 18 ans, à 62 ans si entre 18 et 20 ans, à 63 ans si entre 20 et 21 ans.

Mères de famille :

Un amendement parlementaire complète le projet initial du gouvernement afin d'atténuer les effets de la réforme pour les mères de famille. Celles-ci pourront en effet bénéficier d'une **surcote anticipée jusqu'à 5 % dès lors qu'elles ont une carrière complète à 63 ans** et au moins 1 trimestre de majoration de durée d'assurance pour enfant (dans le système actuel, les mères de famille peuvent partir à 62 ans et bénéficier au-delà d'une surcote de 10 %.) Il est de plus garanti aux femmes un minimum de **2 trimestres de majoration liée à l'éducation ou à l'adoption d'un enfant**. Aujourd'hui, pour les enfants nés après 2010, 8 trimestres supplémentaires sont accordés aux parents (4 en contrepartie de la maternité ou de l'adoption et 4 en contrepartie de l'éducation de l'enfant). Les parents peuvent choisir de se répartir les trimestres accordés au titre de l'adoption ou de l'éducation. Un père peut, par exemple, bénéficier des 4 trimestres liés à l'éducation d'un enfant.

Plus généralement, les parlementaires ont voté un **objectif de réduction de moitié des écarts de pension entre les femmes et les hommes à l'horizon 2027 et un objectif de suppression de ces écarts à l'horizon 2050**.

Pénibilité et emploi des seniors

Un « **fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle** »

est créé afin de notamment financer des actions de reconversion et de prévention de la désinsertion professionnelle ainsi que pour prévenir l'exposition aux risques ergonomiques (port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques).

Mise en place d'un « index seniors » dans les entreprises d'au moins 300 salariés

Obligation d'une publication annuelle d'un indicateur genré sur les actions mises en œuvre pour favoriser l'emploi des salariés âgés. Applicable au 1er novembre 2023 pour les entreprises de plus de 1000 salariés et au 1er juillet 2024 pour les autres.

Un **CDI senior** pour les chômeurs de longue durée de plus de 60 ans sera instauré à titre expérimental du 1er septembre 2023 au 1er septembre 2026. Il sera exonéré de cotisations familiales pour l'employeur pendant un an.

Ruptures conventionnelles :

La contribution patronale sur les indemnités de rupture passe de 20 % à 30 %

Retraite minimale pour les petites pensions

Elle sera de près de **1200 euros bruts par mois** (soit l'équivalent d'au moins 85 % du SMIC net) **pour une carrière complète cotisée à temps plein au SMIC**, en indexant le minimum contributif (MICO) majoré sur le SMIC. Pour ces assurés, la pension brute, une fois relevée au MICO majoré et complétée par leur retraite complémentaire, atteindra 85 % du SMIC net. En revanche, les carrières à temps partiel ou hachées sont exclues.

Cette revalorisation devrait profiter à partir du 1er septembre 2023 à environ 10 000 à 20 000 nouveaux retraités chaque année.

Futures règles pour les fonctionnaires

Le report de l'âge légal à 64 ans d'ici 2030, l'allongement de la durée de cotisation à 43

ans dès 2027 et l'âge d'annulation de la décote concerneront aussi les agents publics, fonctionnaires et contractuels. Le mode de calcul des pensions des fonctionnaires reste inchangé (sur l'indice de traitement des 6 derniers mois, soit le traitement hors primes).

Pour les 20 % d'agents en catégories « actives » et « super-actives » (infirmiers, aides-soignants, policiers, pompiers, surveillants pénitentiaires), l'âge d'ouverture des droits à retraite est reculé de **57 à 59 ans pour les catégories actives et de 52 à 54 ans pour les catégories super-actives.**

La retraite progressive est étendue aux agents publics comme pour les salariés et les indépendants. Les conditions de **cumul emploi-retraite** sont assouplies à l'identique du secteur privé.

Suppression des régimes spéciaux

Ceux des industries électriques et gazières (IEG), de la RATP, des clerks et employés de notaire, de la Banque de France et des membres du CESE seront supprimés pour les futurs embauchés à partir du 1er septembre 2023. Les nouveaux embauchés seront affiliés au régime général. **Les salariés actuels resteront affiliés à leur régime spécial selon la clause dite du « grand - père ».**

Même ramenée à ce qui m'en a paru le plus essentiel, la complexité de la réforme n'échappera à personne. Nous ne sommes de surcroît pas au bout de nos peines, car l'avis du Conseil Constitutionnel et ce qui en résultera peut ne pas être connu avant les 50 jours (maximum) prévus par la loi et réserver des surprises. Nous restons bien sûr aux aguets de toute indication sur le sort qui sera réservé au recul de l'âge à 64 ans, indubitablement la pièce la plus discutée et discutable de la réforme. La Commission Retraites CFR fera un premier point de la situation lors de sa réunion mensuelle du 17 avril ou plus tôt si nécessaire.

Pierre Lange

Bilan de la campagne de renouvellement des mandats de représentants des usagers 2022-2025 : le seuil des 100 mandats atteint !

La campagne triennale de renouvellement des mandats de représentants des usagers (RU), a été lancée début avril 2022 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et n'était pas complètement terminée au 31 décembre 2022, puisque l'ARS Grand Est n'a engagé la sienne que début 2023 et qu'elle ne se terminera que le 30 avril 2023, notamment pour l'ancienne région Alsace.

Cette campagne s'est inscrite dans un contexte post COVID compliqué, puisque l'absence de relations avec les établissements pendant cette période a pu décourager un certain nombre de candidats.

Ce constat n'est pas propre à la FNAR, il est partagé par de nombreuses Associations agréées qui se plaignent de ne plus avoir de viviers de candidats.

Par ailleurs, la volonté de certaines ARS, et notamment de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes de renouveler la composition des CDU a généré un nombre significativement plus élevé de rejets de candidature qu'en 2019, particulièrement dans les grandes métropoles.

Mais l'engagement continu des Associations de la FNAR permet de dégager un bilan globalement positif de cette campagne de renouvellement des mandats des usagers, puisqu'au 15 mars 2023, le seuil symbolique des cent mandats de RU est atteint (y compris les RU nommés hors campagne début 2023).

Par grande région, la répartition des mandats est la suivante :

- Auvergne-Rhône-Alpes : 32
- Bourgogne-Franche-Comté : 4
- Bretagne : 7
- Centre-Val de Loire : 1
- Grand-Est : 3 (provisoire)
- Hauts-de-France : 14
- Île-de-France : 15

- Normandie : 6
- Nouvelle Aquitaine : 5
- Occitanie : 3
- PACA : 2
- Pays de la Loire : 4
- DOM : 4

Ces cent mandats sont détenus par 73 personnes physiques, présentes dans 83 établissements différents, puisqu'un RU peut détenir plusieurs mandats et que certains établissements accueillent deux RU de la FNAR

Les RU de la FNAR sont issus de 12 associations différentes, les 6 Associations les plus pourvoyeuses de mandats étant les suivantes (ordre alphabétique) :

- ARAF
- ARESSO
- ARTP (Technip)
- FNAR Rhône-Alpes
- INITIATIV'Retraite
- Seniors France

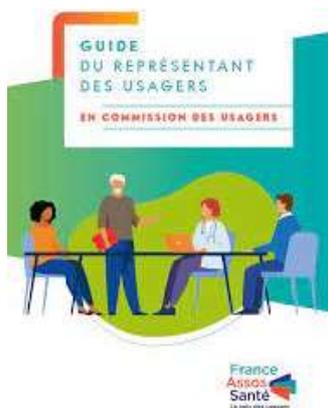
Par ailleurs, nous vous rappelons qu'un grand nombre de mandats de Représentants des Usagers sont restés vacants et que des ARS ont commencé à lancer des campagnes de recrutement complémentaires.

Les listes régionales des postes vacants sont publiées régulièrement sur l'espace réservé « Bénévole » du site de la FNAR. Toutefois, pour des raisons techniques, liées notamment au mode de disposition de ces listes par les ARS, les informations relatives à certaines régions ne peuvent être intégrées.

Aussi nous vous conseillons, si vous êtes intéressés par un mandat de RU ou connaissez une personne susceptible de l'être, de prendre contact directement avec l'Animateur du Réseau des RU, **Alain Pelc** par message électronique adressé à :

mission.sante.fnar@orange.fr

Alain Pelc



Communiqué de Presse de France Assos Santé du 30/03/2023



Hier, **France Assos Santé** était auditionnée par la commission d'enquête du Sénat sur la pénurie de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique française. Nous dénonçons le chantage à l'augmentation des prix exercé par les industriels. Nous réclamons que soient enfin appliquées les sanctions prévues pour ceux qui persistent à enfreindre la loi, notamment concernant la constitution de stock de sécurité ou d'information préalable des autorités.

Le nombre de médicaments en pénurie augmente dans de terribles proportions : notre baromètre sur le droit des malades ^[1] pour 2023 montre que 37 % des Français ont été confrontés à une pénurie de médicaments en pharmacie ! Une augmentation de 8 points par rapport à 2022 ! Et les conséquences peuvent être dramatiques pour ces personnes malades...

^[1] Voir la totalité du CP :

https://www.france-assos-sante.org/communiqu%C3%A9_presse/penuries-de-medicaments-le-chantage-au-prix/

L'âge de toutes vos envies : version 2023 du Salon des Seniors

Forte de l'expérience de mon premier Salon des Seniors¹, les sentiments qui m'agitaient en ce 22 mars, jour inaugural de la version 2023, étaient plutôt confus : un mélange d'anxiété et d'excitation, un peu comme lorsqu'on est dans la file d'attente du Grand 8, dont on a déjà fait un tour. Allais-je retrouver cette sensation d'étonnement face à la découverte ? Ce deuxième rendez-vous ne me permettait plus une errance volontairement naïve... Qu'allais-je découvrir ?

L'après COVID, ses risques éludés et l'ab-

sence de contrôle des vaccins banalisaient quelque peu l'accueil dans le grand hall 2. La conséquence directe de ce retour à la « normalité » faisait que les visiteurs semblaient moins fébriles et les exposants moins nombreux aussi, car la surface occupée m'a paru réduite.

Dès l'entrée, la course effrénée (qui m'avait tellement fascinée) pour s'emparer des revues gratuites (d'ailleurs moins nombreuses) de *Notre Temps* était plus poussive et l'intérêt se portait surtout sur le numéro « Spécial Jeux » !



D'une manière générale, les sujets sérieux cédaient la place à une volonté farouche de bien vieillir en se nourrissant et bougeant bien. La Santé-Bien-être occupait environ 40 % de la surface globale du Salon.

Les effluves de l'Atelier cuisine avec sa confection de plats végétariens ont souvent mené mes pas vers ce réchaud où mijotaient des éléments indistincts, mais terriblement appétissants, alors qu'il n'était que 10h30. Encore s'agissait-il de produits naturels de la terre, mais les stands offrant des succédanés de toutes natures, poudres de perlimpinpin variées sous des packagings divers, ressemblant fort aux produits-miracles vendus sous le manteau

dans les salles de sport, n'ont réussi qu'à éveiller ou conforter ma méfiance. Tant pis pour moi si le collagène sous toutes ses formes, y compris celles auxquelles je n'avais jamais pensé, ne me rendra pas ma jeunesse !

Curieusement, l'aspect financier qui m'avait particulièrement irritée la fois précédente, m'a paru plus pertinent et nécessaire. La file d'attente la plus impressionnante était celle du stand AGIRC-ARRCO (on se demande bien pourquoi, surtout la veille d'un 5^e jour de grève au sujet de la retraite !). Si les placements financiers et assurances en tous genres n'étaient pas moins présents,

ils étaient beaucoup moins visibles. Le via-ger a remporté encore un vrai succès. Quant aux ventes d'objets d'art, les grands cabinets avaient cédé la place à des offi-cines moins cotées. Celles-ci avaient misé, semble-t-il sur un concept identique d'at-tractivité : sur une « scène » recouverte d'un tapis persan où trônaient un gros vase chinois tarabiscoté et un bronze de chemi-née du siècle dernier, s'affairait un petit jeune homme cravaté, cheveux blonds et courts, accompagné d'un quadragénaire brun et musclé qu'on préfère ne pas croiser dans une ruelle. Je me suis amusée à po-

ser des questions très précises au petit jeune homme qui, visiblement, ne connais-sait strictement rien à certains arts dont il se disait expert...

Pour ce qui concerne l'emploi après la re-traitte, nombreuses étaient les associations à recruter, mais peu de place était réservée à l'emploi rémunéré.

Pour le sujet qui me préoccupe, à savoir les **Partenariats** dont les adhérents des asso-ciations membres de la FNAR pourraient bénéficier, j'ai fait une visite de courtoisie à nos partenaires présents sur le Salon :



- un grand espace, proche de l'entrée et donc très visible était réservé à **AUDIKA** et ses multiples jeunes « commerciales » de bleu vêtu, prêtes à tester votre audition. J'ai pu rencontrer et parler avec mon interlocutrice des partenariats,
- les tablettes **Ardoiz / Tikeasy** étaient bien visibles au grand stand de La Poste,
- le stand d'**ARTES** était joliment décoré et donnait envie d'aller courir sur les plages,
- j'ai fait la connaissance de ma nouvelle interlocutrice pour **THALAZUR**,
- au stand de **CŒUR THERMAL** (Thermes d'Ax), j'ai eu le plaisir de retrouver la personne qui avait tenu compte de mon souhait en 2021 de

nouer un partenariat avec une ville du Sud-Ouest. Et comme j'étais dans le Thermalisme, j'ai pris contact avec deux prestataires de la région Auvergne en vue de futures coopérations.

Quant à **PRÉSENCE VERTE**, j'ai remonté les bretelles du Responsable du développement commercial qui a, tout simplement, oublié de nous informer de la création d'un nouveau produit plus performant de leur téléassistance.

Après ces observations semi-professionnelles, je me suis accordé quelques minutes d'errance au gré des musiques qui attirent les badauds et procurent plaisir et détente à ceux ou plus exactement celles qui s'adonnent aux danses en ligne.

J'ai terminé ma visite du Salon à la partie réservée aux villes et régions qui savent se vendre. Je suis alors parvenue dans une sorte de cul-de-sac où un grand panneau de bois peint en rouge, près duquel s'entassaient des cartons, semblait obstruer complètement le stand « Ville de Paris ». Mon imagination débordante m'a alors fait présumer que le stand avait préféré se barricader plutôt qu'affronter la vindicte populaire, les jets de fruits et légumes avariés ou de boules puantes. Il n'en était rien. Il fallait

seulement faire un grand détour pour rejoindre l'autre côté du stand. Là, pas de poubelles, pas de cris. Une ruche modèle où de gentilles jeunes personnes attentionnées se proposaient de vous guider et vous renseigner sur tous les services d'aides divers et variés proposés par la mairie de la capitale, avec des recueils par arrondissement. Le bec malintentionné cloué, j'ai glané des informations importantes dont pourront peut-être bénéficier des personnes chères à mon cœur.

F. Moreux

A... COMME ASSOCIATIONS

Assemblée Générale de l'AROPA ALSACE

Le mardi 28 mars, l'AROPA Alsace a tenu son Assemblée générale ordinaire en présence de Madame Marie-Christine CHAMBE, Présidente de la Fédération nationale d'INITIATIV' Retraite et Vice-présidente de la FNAR à la Chambre d'Agriculture du Haut Rhin à Sainte Croix en Plaine. Les 140 adhérents présents ont écouté et approuvé les différents rapports statutaires présentés par Raymond CLEMENT, le Président, et par le Secrétaire et le Trésorier. À l'issue de l'Assemblée générale ordinaire s'est tenue une Assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle a été modifiée l'appellation de l'association qui s'intitulera désormais : **INITIATIV' Retraite Alsace**.

Puis Madame CHAMBE est intervenue avec brio sur le projet de réforme des retraites, ainsi que sur les actualités nationales.

Pour finir, un apéritif et un repas servis dans une grande salle avec une belle vue sur une jolie pelouse ont rassemblé les participants dans une ambiance détendue et conviviale.

C. Merckling



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur les actions de nos fédérations en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- **5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR**
- **10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel**

Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS

**Prochaine parution
le 4 MAI 2023**